

L'antenne téléphonique fait débat

LÉOGNAN

La demande de construction d'une antenne relais de téléphonie mobile 4G, par la société Bouygues Télécom, est une grosse épine dans le pied du maire, Laurent Barban. « Cette structure métallique, d'une hauteur de 38 mètres, sera située en pleine entrée de ville en venant de Cestas ⁽¹⁾, sur un axe de grande valeur paysagère, entre forêt et vignes, non loin du Lac bleu, avec une vue sur le clocher de l'église », détaille-t-il. C'est donc le lieu d'implantation qui le dérange et auquel il s'oppose fermement. Au point d'avoir alerté l'architecte des Bâtiments de France qui lui a donné raison. Ce projet d'ampleur défigurerait le lieu et est trop haut pour le Plan local d'Urbanisme de la commune qui autorise les constructions à maximum 9 mètres.

Avec Véronique Perpignaa-Goulard, son adjointe en charge de la transition écologique, il a décidé de se battre même s'il n'a qu'une faible marge de manœuvre ; tout d'abord parce qu'un élu ne peut s'opposer aux lois de l'État, qui lui enjoint d'accepter. Dans le cadre du déploiement des équipements numériques sur les territoires, l'État permet en effet aux opérateurs de téléphonie mobile de bénéficier de procédures d'exception, en dépit des réglementations locales. « On mobilise à signer une déclaration



Derrière les élus, le lieu d'implantation d'une antenne relais du double de la hauteur des arbres.

Ph SN

d'accord préalable à laquelle je ne suis pas favorable », s'insurge l'édile. Le jugement du tribunal administratif de juin dernier lui donne tort en effet, et le condamne à de lourdes pénalités de retard (800 €/par jour).

De plus, le terrain loué par Bouygues Télécom étant privé, le maire ne peut intervenir sur la transaction : « Le propriétaire n'habite pas la commune, il ne prend pas la mesure des désagréments environnementaux et sanitaires qui vont être causés ici », souligne Véronique Perpignaa-Goulard qui remue ciel et terre avec les riverains, dont les habitants d'un petit lotissement dans un périmètre

de 200 mètres, normalement interdits. « Nous allons organiser une réunion publique entre Bouygues Télécom, la municipalité, le propriétaire et les voisins concernés. Nous demandons une nouvelle implantation, comme vers la déchetterie. Par ici, nous avons mis en place un cheminement doux pour préserver les berges de l'Eau blanche et arriver jusqu'au Lac bleu, très fréquemment, se désolent l'adjointe.

En plus, il n'y a aucun câble électrique qui arrive déjà sur ce terrain vierge, situé le long de la piste cyclable. »

Bouygues Télécom rappelle qu'il ne peut pas s'implanter n'importe où et qu'il a besoin d'une couverture optimale, aujourd'hui quasi inexistante. Des ingénieurs étudient différentes possibilités avant de choisir son lieu d'implantation et celui qui est pressenti est le meilleur pour obtenir une bonne diffusion dans un rayon de 2,5 km. La société propose de reculer l'antenne, de la peindre, précise qu'elle ne fera que 36 mètres.

De son côté, le Collectif de riverains ⁽²⁾ qui vient de se mettre en place a déjà distribué des affiches sur la commune ; il alerte sur le fait que cette antenne servira ensuite à la 5G et sera encore plus néfaste, avec des hyperfréquences encore plus fortes aux répercussions multiples, pour la santé des hommes, des oiseaux/insectes et de l'écosystème en général.

Sophie NEUPERT

(1) L'antenne est prévue 33 avenue de Cestas.
(2) Collectif Antenne Léognan : CollAntLeognan@gmail.com, <http://collectifantenneleognan.site> avec une pétition.

Le soutien de la CCM

Les élus de Communauté de Communes de Montequieu (CCM) tiennent à affirmer leur opposition à cette implantation : « Une charte paysagère a été adoptée par la CCM, il y a déjà plusieurs années, pour protéger le cadre de vie du territoire. De nombreuses actions sont engagées pour préserver notre environnement de ces

atteintes visuelles intolérables. Si l'amélioration du réseau est un objectif commun aux élus et aux sociétés télécoms, elle doit s'organiser en concertation avec les riverains et les élus. Nous espérons un retour au dialogue et à la construction d'une solution alternative partagée. »

S.N.